

Le "Fort Chabrol" de Wasquehal va bientôt disparaître sous la pioche des démolisseurs



LE "FORT CHABROL" QUI VA DISPARAÎTRE. (Ph. du J. de R.)

Bâti voici près de deux siècles dans le quartier du Vieux Noir-Bonnet, sur l'emplacement d'une antique ferme-bergerie, le "Fort Chabrol", dénommé ainsi vers la fin du siècle dernier, va bientôt, à cause de son insalubrité, disparaître sous la pioche des démolisseurs.

Logements dans une bergerie

Déjà, il y a quelques années, pour des raisons de vétusté, deux « logements » sur huit qui comptaient le "Fort Chabrol" avaient dû être abandonnés et, étant donné que de sérieux inconvénients s'étaient produits ces temps derniers dans les murs de façade des six logements restant encore insalubrement habités, il a été reconnu par des experts que ces immeubles menaçaient ruine, constituant un danger grave non seulement pour les occupants mais encore pour les usagers des chemins voisins.

Un ouvrier agricole qui, à Viesly, avait tué une femme et perdu le cadavre est condamné à dix ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Nord

Le 16 septembre 1935, vers 9 h. 45, à Viesly, commune de l'arrondissement de Cambrai, M^{lle} Léopoldine, née Josephine Masson, qui habitait seule une petite habitation, fut trouvée pendue à la poignée de la porte de sa chambre à coucher.

Un examen superficiel permit d'établir qu'il y avait eu crime sur le visage de la victime et ses vêtements étaient tachés de sang. Le lit se trouvait en désordre; on découvrit dans les draps des petits graviers semblables à ceux du chemin passant devant la maison; enfin, la fenêtre donnant sur ce chemin avait été forcée de l'extérieur. Les meubles n'avaient pas été fouillés.

La Cour a permis d'établir que la victime avait été étranglée avant d'être pendue. Plusieurs ongles des mains étaient brisés et retournés, indices de la lutte qu'elle avait soutenue contre son agresseur.

Le délit fut jugé par la Cour d'assises du Nord, présidée par M. le Président Deudon, 24 ans, ouvrier agricole et voisin de M^{lle} Josephine Masson. Elle fut jugée en compagnie d'un nommé Montay, devant l'habitation de la victime. En outre, de rousie il avait confié son camarade « qu'il traitait bien chez Josephine ». Il avait tenu le même propos au Café Deslaurie.

Un bout de cigarette trouvée sur le lit de la victime n'apportait aucune dissimilation avec le papier et le tabac utilisés par Deudon.

Celui-ci portait lors de son arrestation, des ecchymoses et des coups d'ongle. Deudon a toujours nié les faits et a renouvelé ses dénégations au cours de l'audience. Le professeur Kaviart, docteur de l'École d'Esquermes estime que Deudon est entièrement responsable et qu'il doit répondre de ses actes devant la justice.

Après délibération du jury, Deudon est condamné à dix ans de travaux forcés.

Aux Indes, un fou furieux tue ses deux femmes, ses trois filles et fait encore onze victimes avant d'être maîtrisé

Londres, 30 novembre. — On mande de Calcutte: Qu'un potier de Marenally, dans le district de Nalgonda (Inde méridionale), au cours d'un accès de folie, a fait dimanche un véritable carnage, tuant ses deux femmes, ses trois filles, puis onze autres personnes avant d'être maîtrisé.

Un propriétaire original : Le « vieux Jérôme »

Un des plus fameux habitants du « Fort Chabrol » fut Jérôme Dejonghe, connu dans toute la région sous le nom de « vieux Jérôme ». Après avoir été jardinier-chef au service de Guillaume II, empereur d'Allemagne et avoir occupé un emploi similaire dans la capitale de l'Alsace, il était venu s'installer à Wasquehal.

Parlant plusieurs langues dont le français, l'allemand, l'anglais, le flamand, le polonais, le vieux Jérôme, qui était aussi excellent musicien, passait pour un vieil original. Très grand et portant une barbe de patriarche, le « vieux Jérôme » avait la réputation de ne faire sa toilette qu'une seule fois l'année, à la Sainte-Cécile. Il eut le mérite, par-à-là, de guérir en tant que « rebouteux » bien des personnes malades, chagrins, douleurs, et passa curieux des us et coutumes, amoureux du pittoresque et du folklore de pays lointains, où elle promène son désir insatiable de voir et de connaître.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Quartier cosmopolite

Bien des histoires se rattachent à ce « Fort Chabrol », situé en contre-bas du canal de Roubaix, au fond de l'impasse Lavolant et qui fut surmonté aussi, par les habitants, bien avant la guerre, le quartier « Moutfardet » et aussi le « Fort » planétaire, et aussi le « Fort ».

Le mouvement familial et l'orientation professionnelle

La prochaine assemblée générale de la « Plus grande famille », association de pères et mères de cinq enfants et plus, reconnue d'utilité publique, est fixée au jeudi 10 décembre, à Paris. A l'issue de cette assemblée, un déjeuner aura lieu à midi 15, au restaurant Lutetia, 23 rue de Sévres. Après le repas, M. Gustave Bonvoisin, directeur du Comité central des allocations familiales, membre du Conseil de direction de la « Société d'économie sociale » de Le Play, exposera les premiers résultats acquis par le « Centre familial de consultation et de documentation professionnelle », installé 31, rue Guyot, à Paris.

La question de l'orientation professionnelle est plus que jamais à l'ordre du jour. L'organisme fondé par M. G. Bonvoisin offre un intérêt particulier aux pères de famille, en un temps où le choix judicieux d'une carrière pour leurs enfants présente de si grandes difficultés.

Les adhésions à la « Plus grande famille », à la « Société d'économie sociale », et à la réunion du jeudi 10 décembre, peuvent être adressés 31, rue Guyot, à Paris.

Des assemblées générales des Syndicats libres se sont tenues à Comines, Wervicq-Sud, Roncq et Bousbecque

Samedi, à Comines et Wervicq-Sud, et dimanche, à Roncq et Bousbecque, ont eu lieu des assemblées générales des Syndicats libres.

A Comines, Wervicq-Sud et Bousbecque

Après lecture des rapports des secrétaires locaux signalant l'activité des sections et du rapport financier, M. Albert Myngers, secrétaire général de l'Union locale, relate la vie des Syndicats libres au cours des mois écoulés. Puis, après lecture de l'exposé l'état des négociations concernant l'élaboration des conventions collectives.

A Roncq

Après une analyse de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Une manifestation à la mémoire de M. Jean Derycke

Samedi, une délégation de la F.E.N., composée de M. Guillaume, président; Denis, président d'honneur; Mercier, vice-président; Jean Heymann, trésorier; et de M. Lefebvre, secrétaire, a été conduite à Roubaix pour rendre un pieux hommage à la mémoire de M. Jean Derycke, qui a rempli pendant de nombreuses années et jusqu'à son décès, les fonctions de vice-président de la F.E.N.

Mlle Marthe Oullé a entretenu les auditeurs de la Société de Géographie de la Dalmatie

Mlle Marthe Oullé n'est pas seulement un marin intrépide qui, à bord de son « Bonita » ou encore de sa « Perlette », élève le titre envié de premier matelot. Elle est aussi — et surtout — une tourterelle passionnée d'histoire, d'ethnologie, de curiosités parodiques d'ailleurs, que la science, et parfaitement justifiée, car elle livre généralement ensuite, en de substantielles conférences, le suc de ses observations et le sel de ses réflexions à un ciel bas et triste.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Le mouvement familial et l'orientation professionnelle

La prochaine assemblée générale de la « Plus grande famille », association de pères et mères de cinq enfants et plus, reconnue d'utilité publique, est fixée au jeudi 10 décembre, à Paris. A l'issue de cette assemblée, un déjeuner aura lieu à midi 15, au restaurant Lutetia, 23 rue de Sévres. Après le repas, M. Gustave Bonvoisin, directeur du Comité central des allocations familiales, membre du Conseil de direction de la « Société d'économie sociale » de Le Play, exposera les premiers résultats acquis par le « Centre familial de consultation et de documentation professionnelle », installé 31, rue Guyot, à Paris.

La question de l'orientation professionnelle est plus que jamais à l'ordre du jour. L'organisme fondé par M. G. Bonvoisin offre un intérêt particulier aux pères de famille, en un temps où le choix judicieux d'une carrière pour leurs enfants présente de si grandes difficultés.

Les adhésions à la « Plus grande famille », à la « Société d'économie sociale », et à la réunion du jeudi 10 décembre, peuvent être adressés 31, rue Guyot, à Paris.

Des assemblées générales des Syndicats libres se sont tenues à Comines, Wervicq-Sud, Roncq et Bousbecque

Samedi, à Comines et Wervicq-Sud, et dimanche, à Roncq et Bousbecque, ont eu lieu des assemblées générales des Syndicats libres.

A Comines, Wervicq-Sud et Bousbecque

Après lecture des rapports des secrétaires locaux signalant l'activité des sections et du rapport financier, M. Albert Myngers, secrétaire général de l'Union locale, relate la vie des Syndicats libres au cours des mois écoulés. Puis, après lecture de l'exposé l'état des négociations concernant l'élaboration des conventions collectives.

A Roncq

Après une analyse de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Une manifestation à la mémoire de M. Jean Derycke

Samedi, une délégation de la F.E.N., composée de M. Guillaume, président; Denis, président d'honneur; Mercier, vice-président; Jean Heymann, trésorier; et de M. Lefebvre, secrétaire, a été conduite à Roubaix pour rendre un pieux hommage à la mémoire de M. Jean Derycke, qui a rempli pendant de nombreuses années et jusqu'à son décès, les fonctions de vice-président de la F.E.N.

Mlle Marthe Oullé a entretenu les auditeurs de la Société de Géographie de la Dalmatie

Mlle Marthe Oullé n'est pas seulement un marin intrépide qui, à bord de son « Bonita » ou encore de sa « Perlette », élève le titre envié de premier matelot. Elle est aussi — et surtout — une tourterelle passionnée d'histoire, d'ethnologie, de curiosités parodiques d'ailleurs, que la science, et parfaitement justifiée, car elle livre généralement ensuite, en de substantielles conférences, le suc de ses observations et le sel de ses réflexions à un ciel bas et triste.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Après être resté vieux garçon, il ne se maria qu'à l'âge de 70 ans, et se maria avec une vieille demoiselle infirme, qui avait soigné avec dévouement lors d'une courte maladie qui précéda sa mort. En « Fort Chabrol », dit-on, le mariage est-à-dire au début de l'année 1932, le propriétaire du « Fort Chabrol » mourut, laissant ses propriétés ainsi qu'une coquette fortune à son épouse.

Le mouvement familial et l'orientation professionnelle

La prochaine assemblée générale de la « Plus grande famille », association de pères et mères de cinq enfants et plus, reconnue d'utilité publique, est fixée au jeudi 10 décembre, à Paris. A l'issue de cette assemblée, un déjeuner aura lieu à midi 15, au restaurant Lutetia, 23 rue de Sévres. Après le repas, M. Gustave Bonvoisin, directeur du Comité central des allocations familiales, membre du Conseil de direction de la « Société d'économie sociale » de Le Play, exposera les premiers résultats acquis par le « Centre familial de consultation et de documentation professionnelle », installé 31, rue Guyot, à Paris.

La question de l'orientation professionnelle est plus que jamais à l'ordre du jour. L'organisme fondé par M. G. Bonvoisin offre un intérêt particulier aux pères de famille, en un temps où le choix judicieux d'une carrière pour leurs enfants présente de si grandes difficultés.

Les adhésions à la « Plus grande famille », à la « Société d'économie sociale », et à la réunion du jeudi 10 décembre, peuvent être adressés 31, rue Guyot, à Paris.

Des assemblées générales des Syndicats libres se sont tenues à Comines, Wervicq-Sud, Roncq et Bousbecque

Samedi, à Comines et Wervicq-Sud, et dimanche, à Roncq et Bousbecque, ont eu lieu des assemblées générales des Syndicats libres.

A Comines, Wervicq-Sud et Bousbecque

Après lecture des rapports des secrétaires locaux signalant l'activité des sections et du rapport financier, M. Albert Myngers, secrétaire général de l'Union locale, relate la vie des Syndicats libres au cours des mois écoulés. Puis, après lecture de l'exposé l'état des négociations concernant l'élaboration des conventions collectives.

A Roncq

Après une analyse de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Le mouvement familial et l'orientation professionnelle

La prochaine assemblée générale de la « Plus grande famille », association de pères et mères de cinq enfants et plus, reconnue d'utilité publique, est fixée au jeudi 10 décembre, à Paris. A l'issue de cette assemblée, un déjeuner aura lieu à midi 15, au restaurant Lutetia, 23 rue de Sévres. Après le repas, M. Gustave Bonvoisin, directeur du Comité central des allocations familiales, membre du Conseil de direction de la « Société d'économie sociale » de Le Play, exposera les premiers résultats acquis par le « Centre familial de consultation et de documentation professionnelle », installé 31, rue Guyot, à Paris.

La question de l'orientation professionnelle est plus que jamais à l'ordre du jour. L'organisme fondé par M. G. Bonvoisin offre un intérêt particulier aux pères de famille, en un temps où le choix judicieux d'une carrière pour leurs enfants présente de si grandes difficultés.

Les adhésions à la « Plus grande famille », à la « Société d'économie sociale », et à la réunion du jeudi 10 décembre, peuvent être adressés 31, rue Guyot, à Paris.

Des assemblées générales des Syndicats libres se sont tenues à Comines, Wervicq-Sud, Roncq et Bousbecque

Samedi, à Comines et Wervicq-Sud, et dimanche, à Roncq et Bousbecque, ont eu lieu des assemblées générales des Syndicats libres.

A Comines, Wervicq-Sud et Bousbecque

Après lecture des rapports des secrétaires locaux signalant l'activité des sections et du rapport financier, M. Albert Myngers, secrétaire général de l'Union locale, relate la vie des Syndicats libres au cours des mois écoulés. Puis, après lecture de l'exposé l'état des négociations concernant l'élaboration des conventions collectives.

A Roncq

Après une analyse de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.

Après la lecture de la convention textile par M. André Gioroux, aussi bien pour la région de Roubaix-Tourcoing que pour celle d'Halluin, la commune étant partagée entre les deux régions, M. Blain fit valoir que c'est dans une atmosphère de concorde que l'on peut tirer le maximum de fruits des réformes ouvrières introduites et dont le principe est consacré par des tombales.